

Certains changements sont urgents....le remplacement de votre vieux poêle par exemple.

ACTION - “changez votre vieux poêle”

Quels poêles sont concernés ?

- Poêle à charbon
- Poêle à mazout
- Poêle à pellets
- Feu ouvert

Conditions :

- Le poêle /foyer à remplacer doit avoir plus de 10 ans
- La maison d’où le poêle/foyer est changé doit également avoir plus de 10 ans
- L’ancien appareil est mis à la ferraille par le concessionnaire, sa porte (avec le formulaire rempli) est gardée et recueillie par Stroomop auprès de ce dernier
- L’action démarre le 1^o octobre et termine le 18 novembre 2018

Prime :

- 300 € incl. 6% TVA (283€ excl. TVA)
- Pas cumulable avec d’autres actions
- Seulement valable auprès des concessionnaires participants (www.remplacezvotreancienpoêle.be)
- Valable seulement une fois par client et par ancien poêle.

Nouvel appareil :

- Tous les poêles de la gamme RIKA (bois, pellets et combi)

Comment faire ? : par le biais d’un formulaire rempli auprès des concessionnaires participants

- Inscrire les données du client
- Inscrire les données du vieil appareil :
 - o Marque
 - o Type
 - o Carburant
 - o Année de production
- Le client signe le formulaire complété et confirme également que sa maison a plus de 10 ans.
- Le formulaire rempli est envoyé avec la commande du poêle, il sera également attaché à la porte de l’ancien appareil.